

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2015**

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DUBOSQ Patrick - JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : DINTRANS Louis (procuration F.PLENACOSTE) - PAPOT Dominique - (procuration : MJ COURREGES).

Secrétaire de Séance : JF COMBESCOT

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

### **1. Elections départementales.**

Monsieur le Maire évoque les élections départementales qui se dérouleront le 22 et 29 mars. La tenue du bureau de vote d'Andrest sera assurée par les élus par roulement de deux heures. Chaque créneau horaire comptera au minimum deux élus afin de veiller à la fluidité des opérations de vote.

Après concertation, tous les créneaux sont attribués et seront valables pour les deux tours.

Monsieur LENDRES évoque son retrait en tant que suppléant ainsi que celui de l'ensemble de la liste de gauche aux élections départementales du Canton de Vic-en-Bigorre formée par Cécile LONCA, François TABEL et Corinne PALACIN-MONTAMAT afin d'éviter la multiplicité de listes d'une même tendance dans la circonscription.

### **2. Adhésion de la commune à l'ADAC.**

Monsieur le Maire présente au Conseil les missions de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC).

Cet organisme public propose une assistance technique, juridique et financière aux collectivités dans leurs projets liés à la création et amélioration d'infrastructures (voirie, aménagement, bâtiments, sécurité, accessibilité...).

262 communes et 13 intercommunalités des Hautes-Pyrénées adhèrent actuellement à l'ADAC.

Le montant de la participation annuelle est calculé en fonction du nombre d'habitants et s'élèverait pour Andrest à 2610 euros.

Malgré les nombreux services que propose l'ADAC à ses adhérents, il s'avère que seule la phase pré-opérationnelle d'aide à la décision et une partie de la phase opérationnelle (choix du maître d'œuvre et élaboration de l'avant-projet) font partie des compétences de l'ADAC. La commune doit assurer elle-même ou à travers un prestataire externe l'essentiel de la phase opérationnelle (élaboration du projet, consultation des entreprises et réalisation des travaux).

Le Conseil Municipal, à la vue des éléments présentés, décide d'ajourner la demande d'adhésion de la commune d'Andrest à l'ADAC, en attente d'un éventuel renforcement de ses attributions.

### **3. Dissolution du Syndicat de l'Echez.**

Monsieur LASSARRETTE, Président du Syndicat de l'Echez, présente au Conseil une des dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 confiant aux communes la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Cette compétence obligatoire, dès le 1er janvier 2016, aura pour but de préserver les milieux aquatiques et de lutter efficacement contre les crues à travers une supervision du milieu naturel et des infrastructures.

Cette nouvelle compétence dévolue aux communes pourra être transférée à des intercommunalités (communautés ou syndicats).

Afin de préparer au mieux cette évolution, le Syndicat de l'Echez a délibéré en faveur de sa dissolution afin de fusionner avec le Syndicat de l'Adour et d'ainsi créer une entité ayant les moyens d'assumer les missions GEMAPI que les communes et communautés pourraient lui confier.

En tant que membre du Syndicat de l'Echez, la commune d'Andrest doit se prononcer sur la dissolution.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de la dissolution.

### **4. Balade gourmande organisée par l'Office du Tourisme.**

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars, l'Office de Tourisme Vic-Montaner organise sur Andrest une balade gourmande comptant deux circuits de 6 et 11 km.

Le but de la balade est de faire connaître les lieux historiques et naturels de la commune en collaboration avec les Amis de l'Histoire d'Andrest et ce dans une ambiance conviviale.

Un apéritif et une collation seront offerts par la municipalité.

La marche guidée coûtera 2 euros et les grillades 10 euros par personne.

### **5. Questions diverses.**

-Monsieur PLENACOSTE fait part au Conseil de la décision de la CCVM de facturer 100 euros la location des chapiteaux communautaires aux collectivités et associations, dès lors qu'il est demandé aux agents de la CCVM d'effectuer le transport, le montage et le démontage de ces équipements.

-Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur la prise en charge par la commune des factures d'éclairage de l'Espace Jean Moulin durant le temps nécessaire aux procédures de classement dans le domaine public du centre multiservices par la CCVM.

Le Conseil délibère à l'unanimité en faveur de la proposition et autorise le Maire à signer la convention liant la CCVM et la commune d'Andrest ayant pour objet le paiement de ces factures.

-Le Maire propose d'accorder une remise gracieuse à l'EURL BODEI des frais de majoration (99 euros) réclamés par le Trésor Public en raison d'un retard de paiement du coût d'une extension de réseau électrique.

Le Conseil considère que la somme totale de l'extension ayant été payée, la remise peut être accordée et délibère donc en ce sens à l'unanimité.

-Mme COURREGES évoque le bon déroulement du recensement dans la commune.  
Le personnel ayant participé aux opérations : Charlyne CARRERE (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe), Aline BREMOND et Jeanine LESTRADE (agents recenseurs) sont félicités par le Conseil municipal.

1385 questionnaires ont été collectés, soit 7 de moins qu'au dernier recensement de 2010.

-M. COMBESCOT signale au Conseil des dégradations survenues lors de la location de la salle des fêtes à des particuliers.

Les mis en cause ont reconnu les faits et ont réparé les dommages matériels causés.

Afin de responsabiliser un peu plus les locataires de la salle des fêtes, le Maire propose d'élever la caution couvrant d'éventuels dégâts matériels, fixée auparavant à 300 euros, à 500 euros. Il est aussi proposer de rajouter une caution supplémentaire couvrant le nettoyage des locaux s'ils sont rendus dans un mauvais état d'un montant de 300 euros.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

-M.NAPROUS et M. LENDRES proposent de céder à titre gratuit et pour pièces les quatre anciens ordinateurs de l'école à l'association d'insertion Recup'actions de Tarbes.

Ces ordinateurs, remplacés depuis quelques semaines, étaient trop anciens pour être rénovés et serviront ainsi à favoriser le travail de personnes en difficultés.

De plus, il est proposé de mettre en vente du matériel de bureau n'ayant plus d'utilité aux services municipaux :

- Etiqueteuse électronique DYMO : 5 euros
- Extenseur de réseau wi-fi NETGEAR : 15 euros
- Imprimante wi-fi avec cartouches EPSON : 40 euros
- Imprimante A3 avec cartouches HP: 110 euros

Les prix de vente ont été estimés conformément à l'ancienneté des équipements et aux prix du marché de l'occasion constatés sur les sites internet spécialisés.

Les conseillers délibèrent favorablement et à l'unanimité sur les propositions de messieurs NAPROUS et LENDRES.

-Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le projet d'extension de l'école d'Andrest.

Des demandes de subventions vont être adressées au Conseil Général, Conseil régional, ainsi qu'au Sénateur et à la Députée de la circonscription afin de mobiliser des fonds de la réserve parlementaire.

Un nouvel appel d'offres devrait être lancé par la commune d'Andrest : pouvoir adjudicateur, en coopération avec les services de la CCVM, afin d'attribuer la conception de l'extension à un maître d'œuvre.

Les services de l'Etat seront consultés avant le lancement de l'appel d'offres afin de vérifier les étapes du processus.

Un courrier sera adressé au maître d'œuvre ayant conçu l'école afin de recevoir ses observations.

-Monsieur PLENACOSTE annonce l'attribution par le Conseil Général de 15 086 euros au titre du FAR 2015 pour l'aménagement de la rue Robespierre et de la placette Jacques Duclos.

-Mme COURREGES évoque la création d'un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) pour la rentrée 2015-2016 en collaboration avec la Fédération Léo Lagrange.

Cette création est encore en discussion mais certains points semblent cependant clairs concernant l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Le personnel municipal participant actuellement aux activités sera complété par un directeur d'ALAE qui gèrera, en collaboration avec la Mairie, les activités et le suivi administratif des présences à la cantine et aux garderies.

La création d'un ALAE permettra de bénéficier d'aides de la CAF et de moduler le tarif des garderies en fonction du quotient familial.

Les activités périscolaires demeureront gratuites.

-Monsieur LASSARRETTE propose une journée de l'environnement le samedi 28 mars de 9h à 11h30 aux Garennes afin que des citoyens volontaires procèdent à un nettoyage qui sera clôturé par un apéritif.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'initiative.

-Monsieur le Maire annonce la remise du nouveau drapeau de la FNACA par ses soins lors de la cérémonie du 19 mars commémorant la fin de la guerre d'Algérie.

Les Maires de Caixon et Pujo seront aussi présents lors de la cérémonie.

*La séance est levée à 23h10.*